PIGESONS 1,80 ms mains



Loïc Daubas · président ARDEPA Claude Puaud · président MRA Philippe Martial · président CROAPL Ce journal, nous l'avons
voulu comme l'expression libre et partagée
des acteurs qui fabriquent nos villes et nos paysages.
Il s'agit donc de réunir autour d'un support papier ceux qui
s'engagent pour le sens collectif. Il nous fallait être holistiques pour
représenter un tout plus important que la somme des parties. C'est donc
trois «institutions» qui ont décidé de se réunir:

Le Conseil Régional de l'Ordre des Pays de la Loire – dont la mission essentielle est de réglementer la profession et les deux maisons régionales d'architecture, la Maison régionale de l'Architecture des pays de la Loire et l'Asssociation Régionale pour la Diffusion et la Promotion de l'Architecture – dont la vocation est de sensibiliser à l'architecture au sens large de tous les publics.

Platforms sera donc avant tout un espace collaboratif, un espace en action, en mouvement où le champ croisé de nos expériences, parcours, envies, savoirs appellera aussi d'autres chemins de traverse, où nous mettrons à contribution des acteurs qui œuvrent pour la reconnaissance d'une fabrique originale, contemporaine et subtile. Les territoires seront au cœur de nos récits car ils matérialisent des expérimentations et des réalisations qui font sens commun.

Nous nous engageons sur la voie complexe de l'édition papier. La matérialité du support, sa capacité à s'inscrire dans le temps, la possibilité de l'annoter, de le transmettre, de l'offrir, de l'afficher, d'y réunir beaucoup d'acteurs, d'y organiser une pluralité de pensées, de le transformer en objet plié et affectif, en collection fantasmée ont guidé notre démarche. Tiré à 5000 exemplaires, 3 fois par an, vous y trouverez toutes les informations qui touchent de près ou de loin les coulisses de la création des territoires, développées avec une totale liberté d'humeur et de ton.

Plus qu'un journal, nous nous sommes réunis pour matérialiser ensemble ce qui donne un sens à nos actions, ce que nous appelons le sens collectif, **l'engagement**!

Un contexte économique et législatif assez défavorable aurait pu conduire notre profession d'architecte à se replier sur elle-même.

Par la création de ce journal, nous vous proposons, bien au contraire, de découvrir et de partager cette culture commune à tous, professionnels et grand public, qu'est le cadre de vie. De cette mutualisation des énergies et des moyens, nous espérons une richesse et une diversité des approches qui permettront de sensibiliser voire de mobiliser autour de la question de la qualité du cadre de vie. Nous nous engageons dans cette démarche avec optimisme!

En espérant vous voir nombreux parcourir ces espaces narratifs.

Comité de rédaction :

- Benjamin Avignon
- Jérôme Berranger
- Loïc Daubas
- Sylvie Hoyeau
- Annie Lebeaupin Saint-M'Leux
- Philippe Martial
- Gaëlle Peneau
- Claude Puaud
- Gérard Savoye

Coordination:

- Gaëlle Delhumeau
- Stéphanie Vincent

...ont aussi participé

à ce numéro:

- Guillaume Blanchard
- Lucile Caillaud
- Xavier Séguin

Graphisme:

Svlvain Descazot

Typographie:

Vista sans Alt

Impression:

• Imprimerie Riccobono

Le journal Platforms recherche des annonceurs partenaires pour l'édition de 3 numéros an à 5000 exemplaires. Distribué à l'ensemble des architectes, des collectivités locales, aménageurs et institutions culturelles régionales. Écrivez à Platforms180@gmail.com si vous êtes intéressés.

Les illustrations sont tirées d'impressions en sérigraphie faites à partir de la vase de la Loire.
Localisation de la ponction: 47°11'38" N - 1°37'04"W

n°ISSN 2258-949



Membre du Réseau des Maisons de l'Architecture 6 Quai François Mitterrand 44200 NANTES Tél 02 40 59 04 59 lardepa@gmail.com

Maison Régionale de l'Architecture des Pays

de la Loire et son Club Partenaires La Grande Galerie 17 rue La Noue Bras de Fer 44200 NANTES Tél 02 40 47 60 74 contact@maisonarchi.org

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire

17 rue La Noue Bras de Fer 44200 NANTES Tel 02 28 20 04 00 croapl@wanadoo.fr



L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DE TOUS LES ARCHITECTES

— Guillaume Blanchard

Les architectes sont un groupe disparate composé de salariés et de libéraux, de gérants et d'associés, d'ADE et de DPLG, d'inscrits et de non inscrits à l'Ordre. Tous nous pratiquons une architecture qui se veut de qualité et utile.

Nos différents titres, diplômes, salaires, pratiques et responsabilités sont la marque des multiples manières de pratiquer la profession d'architecte.

Associées au plaisir de créer et de bâtir, règlementations et réalités économiques nous encadrent. Nous tous, nous nous devons de faire vivre un réseau solidaire, responsable et uni dans sa diversité pour porter et produire une architecture d'intérêt public.

Nos pratiques professionnelles individuelles sont l'expres-

sion naturelle de cet engagement et c'est par un fonctionnement commun, conscient et volontaire que nous fournirons un cadre stable, simple et propice à la création d'architecture de qualité.

L'ordre des architectes est une des formations existantes en notre sein pour porter l'architecture et les architectes. Et comme dans toute organisation, seuls la participation et l'engagement du plus grand nombre créent la force et la légitimité des actions menées.

Les conseillers élus dans les ordres régionaux ne peuvent agir qu'avec vos actions, vos idées, votre présence, votre solidarité. C'est par votre participation active et volontaire que notre engagement commun portera des fruits.

Au plaisir de vous lire, vous voir, vous entendre en retour.

L'engagement

THÈME DU JOURNAL

OUVRIR UNE FENÊTRE.

Loïc Daubas

L'ardepa est engagée depuis 35 ans dans une mission de sensibilisation à l'architecture et à la ville auprès des plus jeunes. Faire naître un regard curieux sur ce qui les entoure tout en leur dévoilant les multiples facettes de l'architecture car celle-ci s'inscrit dans un espace aussi bien sensible, technique, historique ou encore environnemental que social.

Depuis plus d'une dizaine d'années, les études d'architecture font l'objet d'une forte demande de la part des lycéens. Cependant, certains lycées de la région restent à l'écart, le plafond de verre limitant de manière invisible l'accès aux études longues pour des étudiants aux origines sociales modestes.

Le Rectorat des Pays de la Loire, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes, avec l'appui de l'ardepa, ont souhaité mettre en place un accompagnement permettant à des lycéens de s'ouvrir à l'architecture, depuis la seconde jusqu'à la terminale.

Cette initiative commencera pour la première fois lors de l'année 2014-2015 aux côtés de cinq lycées de la périphérie nantaise, avant de s'étendre à d'autres territoires régionaux.

Au-delà d'une possibilité d'accéder à des études auxquelles ces jeunes n'avaient pas idée de prétendre, il s'agit avant tout d'ouvrir l'angle de vue des futurs acteurs de la ville et de l'architecture. Par son bagage culturel et social, chacun apporte une compréhension et donc une réponse spécifique aux problématiques auxquelles les architectes se confrontent. Que cela soit dans le temps des études ou dans le temps professionnel, la richesse de la réponse viendra de la connaissance de l'autre et de son univers.

L'engagement des institutions tient donc aussi dans le renouvellement des acteurs de demain.

BALISE PERROQUET.

── Claude Puaud

Alvaro Siza rappelle que « la relation entre nature et construction est décisive en architecture». Il précise ainsi que l'architecture est une question de relations et d'engagements.

Certains lieux portent cette évidence. Ils s'ancrent immédiatement dans notre imaginaire. La route submersible du passage du Gois à Noirmoutier qui s'inscrit entre architectures et paysages rassemble plusieurs lieux en un. Simples, épurées, les balises refuge Perroquet signent ici cette géographie du mouvement. Leurs présences noires et blanches évoquent le souvenir du film culte et introuvable, Maléfices, d'Henry Decoin tourné en 1962 avec Juliette Gréco. L'expérience d'une nuit passée sur cette plateforme refuge, emmitouflé dans une épaisse couverture de feutre, en attendant la marée basse permet de s'immerger dans la poétique du lieu pour se laisser envahir par le noir. Pierre Soulages, dont le musée à Rodez, blocs d'acier brut en équilibre sur la topographie révélée, livré par les architectes d'Olot, RCR, y est notre invité. C'est comme cela, sur cette plateforme restreinte de 1.80 m2 et par nos engagements, que la nuit se révèle dans son «noir lumière».



UTOPIE ET LIBERTÉ, L'ÉCLAIRAGE DE MICHEL FOUCAULT.

Gérard Savoye

Cette introduction au cycle de conférences proposé par l'ardepa dans le cadre de l'exposition «15 ans d'habitat social en Loire-Atlantique» s'inspire largement d'un texte de Michel Foucault intitulé « Le corps utopique » (éditions ligne, 2009) ainsi que d'un entretien avec P. Rabinow, publié dans

Il faut admettre, avec Montaigne, que « nous pensons toujours ailleurs » mais que nous vivons, aimons et mourons dans des lieux d'une grande banalité. Alors l'utopie est là pour nous aider à sortir de ce marasme.

L'enfance est par excellence le temps des utopies nichées dans un grenier ou un jardin. L'adolescence offre la possibilité d'investir d'autres mondes, en marge des espaces contrôlés par les adultes... Avec la maturité, il nous faut construire des lieux d'émancipation pour, en quittant sa famille, aller vivre ailleurs et tenter d'être nous-mêmes avec les autres.

Michel Foucault parle de la « douceur des utopies » et affirme que le corps est le « grand acteur utopique » puisque nous rêvons d'en forger un autre « mieux décoré, plus facilement reconnaissable... ». Cette volonté de maîtrise du corps est ancienne (maquillage, tatouage...) mais a pris un tour nouveau avec la mise en œuvre de technologies visant à s'affranchir de limites considérées jadis comme infran-

chissables (chirurgie esthétique, clonage...).



Skyline d'une ville imaginaire, Azénor, 7 ans, Archit'teliers 2013

Ce corps utopique, nous aspirons à lui offrir la possibilité d'habiter des lieux dignes de cette liberté, mais Foucault ne croit pas « à l'existence de quelque chose qui serait radicalement libérateur». Certains projets visent à s'affranchir de certaines contraintes mais aucun ne peut, « simplement par sa nature, garantir que les gens seront automatiquement

Il accorde cependant un satisfecit à Le Corbusier qui était « plein de bonnes intentions, et ce qu'il fit était en fait destiné à produire des effets libérateurs » mais son travail a été « au bout du compte, moins libérateur qu'il ne le pensait.. ».

Foucault reconnait que l'architecture peut produire des effets positifs lorsque les intentions libératrices de l'architecte coïncident avec la pratique réelle des gens. Il prend l'exemple du familistère de Guise : « L'architecture de Godin était explicitement dirigée vers la liberté. C'était à la fois un signe et un instrument assez importants d'autonomie pour un groupe de travailleurs. Et, pourtant, personne ne pouvait entrer dans le familistère ni en sortir sans être vu de tous les autres (...). Imaginons que l'on y installe une communauté quis adonnerait à des pratiques sexuelles illimitées : il redeviendrait un lieu de liberté. ».

(concluait en pensant « qu'il est un peu arbitraire d'essayer de dissocier la pratique effective de la liberté, la pratique des rapports sociaux et les distributions spatiales. »! En associant des personnes en grande difficulté à la construction de leur maison, le projet « Igloo » est peut-être une des réponses aux problèmes que rencontrent de plus en plus de familles pour se loger et sortir de l'assistanat. Un petitrecul des inégalités qui déboucherait sur une petite avancée de la liberté En parodiant Michel Houellebecq : 🔞 🗖 possibilité d'une île... ».

LES ATELIERS FORMES URBAINES:

Le pari de l'intelligence collective

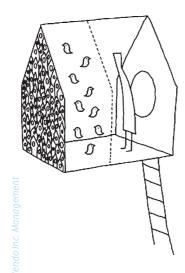
Stéphanie Vincent et Claude Puaud

Le groupe de pilotage de ces ateliers s'organise autour de :

- L'équipe **Ville et Habitat** —
- Nadine Blot
- · Jean-Pierre Troche.
- L'équipe de la *SAMOA* →
- · Alain Bertrand
- Directeur Général Adjoint
- Virginie Vial Chef de projet
- Mylène Besnard Chargée de mission
- Lucile Rousset Chargée d'études avec l'appui de la représentante de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine
- Anne Mie Depuydt Agence Vaps

Les représentants de la Maison Régionale de l'Architecture des Pays de la Loire

- Claude Puaud / Président. Architecte associé agence Arcature
- Gaëlle Péneau / Vice-présidente Architecte associée agence GPAA
- Stéphane Mauget / Secrétaire
- Architecte associé agence MXC



de toutes les populations.

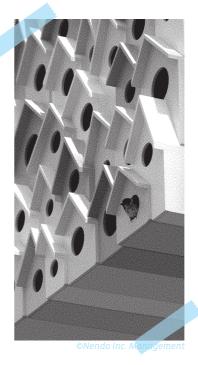
Depuis le 11 juillet 2012, La SAMOA et la Maison Régionale de l'Architecture des Pays de la Loire organisent «les ateliers Formes Urbaines». Démarche originale et prospective, ces ateliers réunissent régulièrement un collectif de 10 architectes et 10 aménageurs, promoteurs privés et bailleurs sociaux sous forme de réunions de travail. Ce travail est aussi utilisé pour la rédaction des cahiers des charges que la Samoa soumet dans le cadre de ses appels d'offres sur le territoire de l'île de Nantes.

La mise en place de ces ateliers fait suite à l'appel à contribution lancé par la Maison Régionale de l'Architecture auprès des architectes de la région des Pays de la Loire. Les 10 agences sélectionnées sur une courte note d'intention ont rejoint le groupe d'opérateurs sélectionnés par la SAMOA.

Sur l'île de Nantes comme partout en France, le coût élevé du logement favorise les investisseurs au détriment des propriétaires accédant et des jeunes familles. Or ce sont ces populations qui font vivre un territoire. Pour leur permettre d'habiter ce nouveau quartier il faut donc proposer des logements à la fois moins chers et plus adaptés aux besoins

Les architectes, les promoteurs, les bailleurs sociaux ont chacun leur approche de ces questions, mais ont rarement l'occasion de les partager : c'est tout l'intérêt des Ateliers formes urbaines que de permettre cette confrontation des points de vue, condition de l'émergence d'une réflexion collective et d'une culture commune.

Les ateliers ont commencé par interroger le constat suivant : la France produit des logements plus petits, de moins bonne qualité et plus chers que ses voisins européens. Pour une majorité de participants, cette situation est directement liée à l'ensemble des normes et réglementations qui se sont imposées à la construction ces dix dernières années. Les logements d'aujourd'hui sont en effet beaucoup



> les thématiques :

Atelier 1 · 11 juillet 2012 Exploration

Faire évoluer les logements en fonction des besoins et des modes de vie diversifiés. Comment faire des logements collectifs présentant l'attrait de la maison individuelle?

Atelier 2 · 17 avril 2013 Ce qui est mis en œuvre Comment faire évoluer l'approche normative? Qu'est ce qui fait la plus-value d'un logement? Comment concilier innovation

et enjeux environnementaux?

Atelier 3 · 17 juillet 2013 Aller plus loin

Faire évoluer l'approche normative Qu'est-ce qui fait la plus-value dans un logement? Comment concilier innovation et enjeux environnementaux?

Atelier 4 · 21 mars 2014 Aller vers l'opérationnalité Produire une opération avec des logements plus 'grands' pour le même prix. Explorer toutes les pistes pour fabriquer des logements avec des prix de sortie moins élevés. Produire du logement social porteur d'innovation d'usage.

Les ateliers vus par ...

Antoine Mabire, Mabire et Reich architectes

- Personnellement j'ai participé à ces ateliers pour deux raisons d'une part parce qu'ils situent la réflexion en amont du projet, là où la volonté politique a de réelles marges de manœuvre, d'autre part parce que c'est une occasion qui m'est donnée de m'exprimer. Si les ateliers n'ont rien « inventé » qui ne l'ait déjà été par les concours Europan ou d'autres concours d'idées, la nouveauté vient surtout de la confrontation de ces réflexions au contexte actuel de production, y compris normatif, et au contexte particulier de l'île de Nantes. En effet aujourd'hui la réflexion sur le logement est en avance sur la production . l'important est maintenant de voir ce qui est réalisable. L'intérêt de la démarche de la Samoa est de ne pas viser une opération-test exceptionnelle qui ne pourrait être reproduite ailleurs, mais au contraire de réaliser des opérations reproductibles dans d'autres contextes, quitte à être plus modeste dans les ambitions.

Le plus intéressant est de continuer à mener en parallèle réflexion et réalisation : d'un côté savoir ouvrir le champ du possible par une réflexion débridée, et de l'autre être canable de restreindre les ambitions pour les inscrire dans la réalité. C'est une démarche plus praamatique, une stratégie de changement par petites touches, mais qui pour moi transforme plus durablement les habitudes. Je suis assez convaincu que nous sommes dans un monde d'habitudes et qu'elles se changent par l'exemple.

Mathieu d'Aubigny, Directeur régional Groupe Arc

- Les promoteurs, les bailleurs et les architectes n'ont pas forcément la même vision des choses et les ateliers ont le mérite de croiser les avis. Mais si la question était de savoir comment on peut construire plus grand pour moins cher, j'avoue que je suis resté sur ma faim. La Samoa nous reproche de construire des logements trop petits, mais nous promoteurs répondons à un marché et à une capacité financière des ménages. J'essaie toujours pour ma part de me mettre à la place du client et je garde en tête son enveloppe financière : quel produit peut-on fabriquer pour 150 000 €, 190 000 €? Il est possible de construire plus grand mais le prix final va

plus économes en énergie que ceux d'hier, accessibles aux personnes handicapées, conformes aux normes de sécurité incendie etc... mais ces améliorations coûtent cher. Pour réduire ces coûts on peut réfléchir à des applications plus ciblées et hiérarchisées en fonction des opérations. Une intervention gouvernementale semble également indispensable pour instituer une cohérence entre toutes les normes accumulées. Mais au-delà de la question des normes, c'est aussi par

l'innovation que l'on peut espérer influer sur les coûts de construction.

Celle-ci passe notamment par la recherche de nouvelles qualités spatiales moins coûteuses que l'augmentation de la surface habitable : volumes plus généreux, prolongements extérieurs (balcons, terrasses, loggias, jardins), rangements (celliers, mobiliers intégrés).

Mais elle passe surtout par une adaptation du logement aux nouveaux modes de vie. Pouvoir agrandir ou rediviser son logement au gré de l'évolution de la famille, aménager un espace de travail à la maison, faire cohabiter plusieurs

générations sont autant de nouveaux besoins qui appellent à réinventer les typologies classiques pour les rendre évolutives. Cela peut passer par l'externalisation d'une pièce, qui peut ensuite être louée ou annexée suivant les besoins, tels un bureau, une chambre d'amis, ou une salle de réception. La création d'une double entrée peut faciliter la cohabitation des générations, l'aménagement d'un bureau chez soi, ou la location d'une partie du logement à certains moments de la vie.

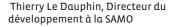
Enfin, la mutualisation des espaces et des usages offre également une mine d'innovations à explorer : la création de locaux communs (laverie, salle de jeux, salle des fêtes, atelier, jardins...), de services de type conciergerie, AMAP ou babysitting, ou même la gestion d'une voiture commune peuvent en effet devenir accessibles lorsque leur coût est pris en charge par toute une résidence ou même un quar-

Toutes ces propositions réinventent à leur manière la vie individuelle et collective au sein d'un immeuble, et s'écartent progressivement d'une vision « classique » du logement centrée sur sa surface habitable, pour proposer d'autres qualités.

Elles ont permis de faire émerger des pistes d'expérimentations concrètes que la Samoa intègre d'ores et déjà aux consultations lancées sur Prairie au Duc sud : les opérations à venir seront autant d'occasions d'observer celles qui passent l'épreuve de la réalisation, et d'enrichir la production de logement de nouveaux outils.



nécessairement augmenter : il faut donc toujours en passer par une analyse fine d'un logement et une surface intérieure maîtrisée. Les surfaces annexes peuvent être un « plus » mais elles ont aussi un coût. Pourquoi imagine-t-on des 3 pièces de 57m2? Parce qu'à 3 000 € le m2, les acquéreurs ne peuvent pas tous financer les 15 000 € nécessaires pour atteindre 62 m2 : Il faut donc pouvoir offrir une solution plus compacte. Le logement évolutif ou le regroupement de logements peut être une bonne piste de réflexion : deux petits T2 peuvent former un T4. Mais il faut le concevoir dès le départ, et anticiper finement sur le règlement de co-propriété pour aue les acquéreurs aient une vision très claire de leurs charges prévisionnelles. Car nous sommes toujours en concurrence avec la petite maison à 170 à 190 000 € en périurbain.



- L'initiative de réunir différents acteurs de l'acte de construire est très intéressante, car nous avons chacun une culture et des contraintes propres, et par ailleurs nous nous inscrivons tous dans une démarche collective qui vise à aménager et faire vivre la ville. Nous, bailleurs, sommes plus particulièrement attentifs à la façon dont un bâtiment va être géré dans la durée, et cela nous distingue des promoteurs. Mais nous les rejoignons sur la question économique car nous devons nous aussi éauilibrer financièrement nos opérations, et produire des logements plus petits en adéquation avec les revenus de nos clients, nos loyers étant fixés selon la surface du logement. A noter également que, depuis une petite dizaine d'années, nos coûts de production ont augmenté de plus de 50 %, principalement sous l'effet des normes et des réglementations, mais aussi des coûts du foncier. Je pense qu'aujourd'hui à un moment où la société est plutôt en repli et ou l'individualisme progresse, l'innovation dans nos projets est un atout qui doit être abordé dans le cadre d'une politique de la ville qui vise à offrir à nos locataires, des quartiers, des résidences et des logements dans lesquels ils auront plaisir à vivre. Il faut s'inscrire dans une dynamique de conception, d'offres de services, qui vise à créer les conditions des rencontres entre les habitants afin que demain notre action ne se résume pas à de l'architecture mais qu'elle soit un élément de notre bien être..



TOP CHRONO!

Loïc Daubas



•Qu'est-ce que le tablier d'un •Que fabriquait-on dans les

nefs avant que l'éléphant n'y prenne place? tués le long du quai des Antilles portent le nom « d'anneaux de la mémoire »? •L'école d'architecture de Nantes est un grand bâtiment de 26 000m². Combien de terrains de foot pourrait-

on y faire rentrer? •L'angélique des estuaires est-elle une princesse des machines? Une fleur ou un poisson?

Vous ne lisez pas la retranscription du jeu des 1000 euros, lors de son passage sur l'île de Nantes, mais quelques questions d'un nouveau jeu réalisé ce printemps 2014, lors des archi'teliers*. Ces ateliers de découverte de l'architecture et de la ville sont proposés par l'ardepa et la samoa et s'articulent autour de la découverte de l'île de Nantes.. A bord du nouveau chronobus C5, une vingtaine d'enfants de 8 à 12 ans ont sillonné l'île de Nantes, témoin de bouleversements urbanistiques, architecturaux depuis près de 15 ans. Les enfants

ont d'abord regardé, dessiné, arpenté ce morceau de ville en construction... Ils ont joueurs venant vérifier sur bâtiments, rencontré leurs occupants et ont inventé un moyen ludique de découvrir ce territoire. Des cartes, un plateau de jeu, des dés... Le jeu « les aventuriers du C5 » était né.

Il fallait aller au bout de l'histoire en l'éditant « pour de vrai »! Disponible dans plusieurs points de ventes**, il est l'occasion de confronter ses connaissances à celles des enfants, et de redécouvrir ce quartier en mu-

tation. Nous ne serions pas surpris de croiser quelques poussé les portes de certains place la réponse à certaines questions imaginées par les enfants!



* Les archi'teliers s'adressent aux enfants de 5 à 12 ans En 2014 ils étaient ouverts aux inscriptions individuelles et aux enfants du centre de loisirs Aimé Césaire ** Jeu disponible à l'ardepa, au han-

gar32 et à l'office du tourisme.



Claude Puaud

Entre 1958 et 1963, Alvaro Siza réalise à 30 ans, à Leça da Palmeira, faubourg balnéaire de Porto, ce qui va marquer l'histoire de l'architecture. La Piscine das Marés, calée dans d'anciens bassins ostréicoles, revisite la question du paysage, de la topographie et de l'émotion brute d'un parcours architectural sensible. Logée dans le prolongement des contreforts du remblai balnéaire de l'Avenue Liberdade, la piscine das Marés n'est pas un bâtiment spectaculaire. C'est avant tout un parcours qui décompose différentes émotions liées à la perception d'un environnement, et télescope des espaces naturels, urbains et industrialo-portuaires. Le bain dans cet extrait d'eau de mer vaut à lui seul le voyage à Porto. La force des émotions dues à l'économie des moyens et des matériaux met bizarrement à distance, le travail luxueux de Peter Zumthor opéré entre 1986 et 1996 pour les termes de Vals en Suisse. Alvaro Siza réalise ici, au même moment que la piscine das Marés et avec la même attention, le salon de thé Boa Nova, situé sur l'avancée rocheuse Nord de l'avenue, à proximité d'une petite chapelle fondée en 1392 et ayant appartenu à un ermitage de moines Franciscains. Fernando Távora, architecte et enseignant, qui devait initialement réaliser ce projet, décide d'entreprendre un voyage autour du monde et confie alors le projet à Siza, qui avait d'abord été son élève avant d'être un de ses collaborateurs. Ainsi commence l'histoire d'un bâtiment qui, après dix années d'abandon et de vandalisme, vient d'ouvrir à nouveau ses portes début août 2014 sous l'impulsion du chef médiatique Rui Paula. Propriétaire du restaurant DOC (abréviation de « Dénomination d'Origine Contrôlée ») construit en 2007 sur pilotis dans un méandre du Douro par l'architecte Miguel Saraiva et, du restaurant DOP (abréviation de « Dénomination d'Origine Protégée ») au centre de Porto situé dans l'ancien Palais des Arts de la ville, Rui Paula ouvre ici son troisième restaurant avec la ferme intention d'aller chercher les étoiles du guide Michelin. La rencontre du Chef Rui Paula avec la maison de thé Boa Nova donne l'occasion, à 81 ans, pour Alvaro Siza, de réhabiliter, 50 ans après sa réalisation, une œuvre qui a initié son travail d'architecte et qui l'a conduit notamment en 1992 au prix Pritzker. Ce soir du 13 août 2014, Rui Paula nous accueille sur le pas de la porte du Boa Nova après avoir franchi, progressivement, canalisés par le jeu des murets blancs, face au vent des brises thermiques du soir, les marches en gradins s'articulant au paysage.

De cette topographie montante naît la topographie descendante du Boa Nova, une fois le seuil franchi, avec le regard plongeant progressivement dans la descente des rochers jusqu'à la ligne d'horizon tendue par le soleil couchant, sur laquelle, un immense porte-conteneurs semble immobilisé. A droite, la petite chapelle des Franciscain s'incruste aux rochers, les dominant, orientant le regard vers l'angle vitré opposé.

Rui Paula nous explique, convivial, le travail de Siza et le plaisir de créer ici, une cuisine qui rentre en résonnance avec le lieu, de proposer une architecture du goût, une narration gustative. Au cours de cette soirée, certainement un peu enivrés par quelques « Xistos Altos » du Douro et « O Fugitivo » du Dao, sur les bords du rivage, loin de la lumière de Lisbonne, nous avons regardé comment Siza nous parle, de géographie, de topographie et de territoire. Porto n'est pas simplement une ville, c'est avant tout un fleuve, le Douro, encaissé dans ses vallées profondes, qui articule graduellement sa densité urbaine de son estuaire jusqu'aux montagnes sauvages du Foz Côa aux franges de l'Espagne. C'est ici que le musée de Foz Côa, réalisé par UM Marco de Boa Architectura, bloc de béton brut minimal, dont nous avions fait l'expérience quelques jours auparavant, dans lequel, on pénètre par une longue faille découpant le ciel d'un bleu Klein, suspend sa masse au dessus d'un paysage sauvage, fabuleux et aride. Sauvegardé de la construction d'un barrage par la découverte des sites d'art rupestre préhistorique datant du paléolithique et classé en 1989 au patrimoine culturel de l'humanité par l'UNESCO, on y déguste une Super Bock installés sous le porte-à-faux du musée dominant de plus de 500 mètres le Douro Rio.

C'est dans cet entre-deux évoquant en même temps la tectonique des plaques et les contreforts maçonnés en gradins plantés de vignes de la vallée du Douro, que le parcours du Boa Nova nous révèle brutalement une proximité étonnante avec la maison du collectionneur Louis Carré, que Alvar Aalto, le plus célèbre des architecte finlandais, réalise entre 1956 et 1959 sur la commune de Bazoches-sur-Guyonne, dans le département des Yvelines et que nous avions visitée en Au-delà de la belle similitude des prénoms, Alvaro Siza avait 30 ans et Alvar Aalto avait 61 ans, nous nous laissons à penser comment Alvaro a pu rencontrer Alvar alors qu'il commence à travailler sur le projet du Boa Nova en 1958 et qu'au même moment Alvar Aalto réalise la Maison du collectionneur Louis Carré. Juste diplômé en 1955 de l'École supérieure des beaux-arts de Porto, Siza nous confirme qu'il découvre le travail d'Alvar Aalto avec la monographie parue en mai 1950 dans le magasine « L'Architecture d'Aujourd'hui» ainsi qu'avec son professeur Fernando Távora, qui entretient des échanges avec Alvar Aalto dans le cadre des congrès des CIAM d'après-guerre et avec lequel il partage une approche convergente sur la manière de construire dans le paysage. En 1998, Siza déclare à propos de la maison de thé Boa Nova "It is not possible to copy Alvar Aalto. I realised this from the beginning. What is important in Aalto is the essence of his architecture and not his forms". En 2007, l'architecte Hervé Beaudoin invite Siza à visiter la Maison Louis Carré et à la fin de sa journée, Siza lui fait la dédicace suivante : «A voir à



L'architecture est un art de la contribution à n'en pas douter. Cette concordance d'éléments convie ainsi Rem Koolhas à notre table, architecte à Rotterdam, Pritzker en 2000, qui a réalisé ici à Porto en 2006, la magnifique Casa Musica dans laquelle il hybrida, entre autres, les azulejos du salon VIP en utilisant le bleu de Delft. L'actualité architecturale de l'été 2014 nous rejoint par son biais, commissaire de la biennale d'architecture de Venise et au cours de laquelle il propose d'assimiler la question du contexte et du patrimoine face à la modernité en imposant la thématique « Fundamentals ». L'inscription «contextuelle» de la Casa Musica en est ainsi affirmée. Rem Koolhas confirme aussi, n'en déplaise à ceux qui pensent qu'il est l'apôtre d'une architecture débridée et mondialisée, le devoir de mémoire. Il est toujours ailleurs où la majorité se figure qu'il se situe. Cette recherche perpétuelle a ainsi entrainée de vives réactions au moment de l'ouverture de la biennale de Venise jusqu'à Peter Eisenman qui a proclamé « la fin de sa carrière «, alors que c'est justement cette pertinence qui fait de lui le précurseur et la justesse de son travail développé avec ses équipes. C'est ainsi que, Rem Koolhas explique à propos de la Casa Musica de Porto que ce qui est important c'est que «The building becomes an architectural adventure»!

Remercions donc Siza aussi pour cela, et faites le voyage jusqu'au Boa Nova en prenant le temps d'un bain en fin d'après-midi à la piscine das Marés avant d'aller partager le paysage assemblé par Rui Paula et Alvaro Siza. Vous y trouverez alors peut-être ce que décrit Joao Botelho dans son beau documentaire «Para Que Este Mundo Não Acabe».

C'est ainsi, traversant le Gois à 3h00 du matin, dans la dernière nuit étoilée d'un mois d'août finissant, quittant Noirmoutier pour rejoindre le continent, que nous nous sommes arrêtés dans l'ombre lunaire et luisante d'une balise refuge perroquet, juste au milieu, feux éteints, pour nous laisser envahir par le son du ressac lointain de la marée basse assemblé aux cris des sternes, face au souffle salé des algues brunes humides pour penser au poulpe du Boa Nova.





L'ASSEMBLÉE NATIONALE ADOPTE LA SEM À OPÉRATION UNIQUE

→ CROAPL

La proposition de loi créant les Sociétés d'Economie Mixte à Opération Unique (dite SEMOU) a été votée définitivement en seconde lecture au Sénat le 18 juin dernier.

Le Conseil National et les Conseils Régionaux de l'ordre des architectes se sont fortement mobilisés contre cette proposition de loi qui crée ni plus ni moins un cadre élargi de partenariat public privé.

Cette loi a pour objet de permettre à une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales de créer une société d'économie mixte avec au moins une personne privée sélectionnée après une mise en concurrence. Cette société aura pour unique objectif la conclusion et l'exécution d'un contrat permettant une opération de construction de logements ou d'aménagement, la gestion d'un service public, ou toute autre opération d'intérêt général relevant de la compétence de la collectivité territoriale ou du groupement de collectivités territoriales.

La société d'économie mixte à opération unique n'est donc pas issue d'une mise en concurrence, elle est de facto attributaire de l'opération, c'est la part privée seule qui va être soumise à consultation pour intégrer le capital de la société créée. Les actionnaires privés seront donc obligés de s'associer à la personne publique pour accéder au marché.

Depuis 10 ans maintenant les PPP n'ont fait que démontrer leur dangerosité pour les finances publiques. Le recours au partenariat public-privé permet aux collectivités territoriales ou à l'Etat de concevoir des projets significatifs en cette période de réduction des dépenses publiques. Ce dispositif permet en effet de ne pas engager de fonds publics immédiatement. Alors, si ces partenariats paraissent indolores les premières années, l'addition peut s'avérer très lourde. In fine, c'est le contribuable qui supporte les risques financiers liés à ces montages juridiques.

Alors que la jurisprudence récente sanctionne largement le recours à ces partenariats publics-privés (CAA Lyon, 2 janvier 2014 CROA AUVERGNE c/ Commune de Commentry), le gouvernement ne semble pas prendre la mesure de ces dérives et va plus loin en introduisant dans le dispositif de la commande publique, ce nouvel outil qu'est la SEM à opération unique qui s'affranchit de règles contraignantes régissant les PPP.



Au delà de ces complexités juridiques, la création de ce nouvel outil est une fois de plus une restriction d'accès à la commande publique et il est à craindre que ces marchés soient phagocytés par un très petit nombre d'entreprises qui disposent de capacités opérationnelles et financières importantes.

Ce qu'a fait votre conseil :

A l'occasion du vote de cette proposition de loi à l'Assemblée Nationale, le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire a adressé un courrier aux députés de la région afin qu'ils se mobilisent fortement le jour du vote de la proposition de loi en séance.

Madame Marie François CLERGEAU, Députée de Loire Atlantique, considère que l'examen en commission des Lois à l'Assemblée Nationale a permis de préciser certaines ambigüités notamment sur le respect des procédures de mise en concurrence existantes.

Monsieur Alain LEBOEUF, Député de la Vendée et Monsieur Guillaume CHEVROLLIER, Député de la Mayenne, nous ont répondu d'une seule voix, que le groupe UMP avait soutenu l'adoption de cette proposition de loi, malgré le rejet de certains de ses amendements. Ils estiment que cette nouvelle SEM présente de nombreux avantages pour la collectivité: « risque financier limité à son apport en capital, maintien de son influence grâce à la présidence des organes délibérants et à une minorité de blocage et la possibilité de bénéficier de l'expertise et de la technicité du secteur privé ».

Madame Sylviane BULTEAU, Députée de la Vendée, met en exergue que la commission des Lois à l'Assemblée Nationale a clarifié un certain nombre de points sur le respect des règles



CROAPL

Sensibilisation des députés et des sénateurs de la région des pays de la Loire sur le seuil du recours obligatoire à l'architecte. Comme vous le savez, face aux pressions des intervenants du secteur de la construction de maisons individuelles, et afin de réduire l'intervention de l'architecte, le décret du 07 mai 2012 a introduit la notion d'emprise au sol constitutive de surface de plancher, notion complexe définie pour la circonstance.

Cela signifie que seule l'emprise au sol de la partie de construction qui est constitutive de la surface de plancher doit être prise en compte pour le calcul du seuil de 170 m2. Ainsi, l'emprise au sol des aires de stationnement et des parties non closes et couvertes ne sont pas comptabilisées.

Ceci conduit à une réduction considérable du champ d'intervention des architectes dans le cadre de la maison individuelle, et au-delà remet en cause leur rôle reconnu de garant de l'intégrité du paysage et du cadre bâti.

En réponse à de vives contestations contre ce décret, Cécile Duflot et Aurélie Filippetti avaient confié à des inspecteurs généraux de leurs ministères respectifs une mission d'évaluation des impacts de la réforme du calcul de la surface de plancher sur le seuil dispensant du recours obligatoire à l'architecte issu du décret du 07 mai 2012.

Les conclusions de la mission que le ministère de la Culture a rendu publiques en septembre 2013 sont claires : « concernant la définition du seuil, la mission considère qu'il n'est pas raisonnable de considérer la combinaison de la surface de plancher et de l'emprise au sol qui complique beaucoup les calculs surtout pour les particuliers qui conçoivent eux-mêmes leur maison. » Elle préconise donc de s'en tenir à la surface de plancher et d'abaisser

le seuil à 150 m².

Ce rapport d'évaluation rendu public en septembre 2013 n'a pas à ce jour trouvé écho auprès du gouvernement.

C'est pourquoi, le Conseil de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire a adressé à tous les Députés et Sénateurs de la Région un courrier leur demandant de se saisir de cette question et de relayer nos sollicitations auprès du gouvernement afin qu'il prenne une position claire sur le sujet.

En réponse, plusieurs parlementaires ont posé une question écrite au Gouvernement sur les suites qu'il envisage de donner aux propositions formulées dans le rapport d'évaluation des impacts de la réforme du calcul de la surface de plancher sur le seuil dispensant du recours obligatoire à l'architecte issu du décret du 07 mai 2012 :

- > Monsieur André TRILLARD, Sénateur de Loire Atlantique (question écrite n°11830)
- > Monsieur Alain LEBOEUF, Député de la Vendée (question écrite n°55277)
- > Monsieur Yannick FAVENNEC, Député de la Mayenne (question écrite n°55276)
- > Monsieur Marcel Pierre CLÉACH, Sénateur de la Sarthe (courrier directement adressé à Madame Sylvia Pinel, ministre du logement et de l'égalité des territoires)
- > Madame Véronique BESSE, Député de la Vendée (question écrite n°55974)
- > Monsieur Guillaume CHEVROLLIER, Député de la Mayenne (question écrite n°56844)

Aucune réponse n'a été apportée à ce jour par le Gouvernement.

septembre novembre octobre 30 30 ~

Informations:

- Maison Régionale de l'architecture des pays de la Loire

35 ANS DE L'ARDEPA

- à partir de 17h30
- complices étudiants, enfants et unique aux côtés de danseurs année et pour l'occasion vous l'ardepa fête ses 35 ans cette de la compagnie ACTE, et des invite à une performance adhérents!

77

8

// gratuit sur inscription

9

et prestation de serment

Visite de STX France

Saint-Marc-Sur-Mer

ARDEPA

5>

- l'ordre des Architectes dues pays de la Loire Conseil régionale de

77

SAM.27 SEPTEMBRE

- visite soirée –
- - Ouvert à tous

du Conseil Régional de l'Ordre RÉUNION ANNUELLE des Architectes

réservé aux architectes

LOGEMENT SOCIAL: ARCHITECTURE ET DE L'INNOVATION LES PARADOXES

Auditorium, ensa Nantes > Inauguration de l'exposition de l'architecture des Pays à la Maison régionale de la Loire.

MAR. 30 SEPT. / 18h30 - 20h

- table ronde -

table ronde réunissant bailleurs demandes et des contraintes en ques constructives, des cellules du logement, du traitement des leur traduction dans la conception des typologies, des technià propos du logement social » : thématique de l'évolution des matière d'habitat social, et de Loire-Atlantique » et de l'exposition « paroles d'architectes... Dans le cadre de l'évènement sociaux et architectes sur la «15 ans d'habitat social en abords et annexes, etc.

decembre

₩ ₩ ₩ ₩ ₩ ₩ ₩ ₩ ₩ ₩ ₩ ₩ ₩ ₩ ₩

07

NUL N'EST PROPHÈTE **EN SON PAYS**

- Les 10 ans de la MRA

09

10 11

- parking des Machines
- chines que seront affichés, sans projets récents des architectes chaussée du parking des Ma-> Cette année c'est au rez-desélection ni hiérarchie, les de la région.

- · auditorium, ensa nantes · > 6 quai François-Mitterrand Nantes
- · Le Lieu Unique ·
- > quai Ferdinand-Favre Nantes

EXPOSITIONS

DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE AU VENDREDI 31 OCTOBRE 15 ANS D'HABITAT SOCIAL **EN LOIRE-ATLANTIQUE**

> mercredi au samedi • 13h30 - 18h30

Galerie Loire, ensa nantes

le département depuis 15 ans, sous l'angle de la qualité architecturale, urbaine et paysagère nationale supérieure d'architecture de Nantes, sur la production de logements sociaux dans Les thèmes des territoires, des quartiers de villes ou de bourgs, des typologies architectura-Exposition conçue et réalisée par le CAUE de Loire-Atlantique, en collaboration avec l'École les et urbaines ou des caractéristiques de cellules de logements innovantes, structurent la éalisations récentes. présentation d'environ quatre-vingt

Mise à disposition d'un support d'aide à la visite, à destination du jeune public. (Réalisation ARDEPA - CAUE44).

À PROPOS DU LOGEMENT SOCIAL » DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE AU VENDREDI 28 NOVEMBRE, « PAROLES D'ARCHITECTES

> lundi au vendredi • 9h - 12h30, 14h - 17h30 de l'architecture des Pays de la Loire Grande Galerie de la Maison régional

Visite commentée le samedi 20 septembre dans le cadre des journées du patrimoine.

des Pays de la Loire), cette exposition sonore présentant 10 entretiens d'architectes sur leurs nale supérieure d'architecture de Nantes, l'ARDEPA et la Maison régionale de l'architecture questions thématisées révélant la manière dont les architectes perçoivent les différents en-: de l'Environnement de Loire-Atlantique, l'école natio-Dans le cadre de l'évènement «15 ans d'habitat social en Loire-Atlantique » (organisé par le jeux et interviennent dans la formalisation et l'évolution du logement social. Les entretiens ont été réalisés dans le cadre d'un mémoire par Marie TESSON, étudiante en architecture à perceptions des enjeux des logements sociaux. Chaque agence a été soumise aux mêmes Conseil d'Architecture d'Urbanisme et l'ensa Nantes

« CONVERSION IN ESTONIAN CONTEMPORARY ARCHITECTURE » R 2015 DU 11 DÉCEMBRE 2014 AU 20 JANVIET

17h30 Grande Galerie de la Maison régionale > lundi au vendredi • 9h – 12h30, 14h

de l'architecture des Pays de la Loire

le de style baroque Narva, des quartiers entiers ont été d'initiatives privées, qui ont permis à la jeune architecture estonienne de s'exprimer. Cette détruits pendant les bombardements soviétiques de 1944. Ces espaces, restés longtemps vides ou presque, ont été des dernières années le théâtre de concours d'architecture et exposition donne un aperçu de ces réalisations Dans le centre ville de Tallinn et la vil

VISITES

SAM. 13 SEPT. / 9h30 - 12h30 EXPÉDITION URBAINE N°4 Orvault - Zac des Garettes Ouvert à tous

// gratuit sur inscription **EU. 02 OCT.** / 18h - 20h VISITE GENÈSE N°3

//gratuit sur inscription Le lycée polyvalent de l'île de Nantes Ouvert à tous

SAM. 11 OCT. / 9h30-12h30 EXPÉDITION URBAINE N°S Campus de la Chantrerie //gratuit sur inscription Ouvert à tous

MAR.18 NOV. /12h30 - 14h Visites réservées VISITE D'AGENCE D'ARCHITECTURE aux étudiants

MAR.30 SEPT.

entre notaires, architectes, géomètres et syndics de Troisièmes rencontres interprofessionnelles copropriété.

> vals de chant réunissant des milliers de personnes... Grâce à une dizaine de lieux nantais, faites un voyage immobile à la découverte d'un pays, d'un patrimoine, d'une création tous

Programme complet à partir du mois d'octobre et sur le site du Lieu Unique Nous avons entendu parler du président estonien mélomane, de l'egouvernement, du Wi-Fi dans les saunas, des festi-

Intervenants: architectes estoniens

// entrée libre

Marseille – Menton du VEN. 17 > MAR. 21 OCT.

> Au programme : Marseille, St Paul de Vence, Mouans

supérieure d'architecture de Nantes et dans le cadre du festival Estonien organisé par le Lieu Hoime anno le course.

10 décembre, 20h, inauguration de l'exposition « Conversion in estonian

nistère de la Culture d'Estonie du 5 au 15 décembre à Nantes.

population, même intérêt pour la reconversion des friches

industrielles, mêmes recherches d'innovation, etc.

Nous ne pensions pas découvrir tant de points communs

entre Nantes et Tallinn, la capitale estonienne : même

JOURNÉE DU PATRIMOINE

■ CONFÉRENCES

SAMEDI 20 SEPTEMBRE / 14h -19h

Nantes. L'ouverture de ce bâtiment historique est l'occasion d'initier des réflexions sur la mutation du patrimoine indus-Ouverture exceptionnelle de l'ancienne salle à tracer des chantiers Dubigeon dans le quartier bas-chantenay à Anciens ateliers Dubigeon, 7 bd Chantenay, Nantes triel dans son rapport au paysage ligérien.

ATELIER

DIM. 21 SEPTEMBRE / 14h – 18h

Sous les halles de Clisson atelier famille

// entrée libre

les halles en espace public végétalisé. En plan ou en croquis, L'ardepa avec la ville de Clisson et le pays d'art et d'histoire fin de la journée. Les croquis, individuels, seront exposés et du vignoble nantais proposent aux clissonnais d'imaginer Les propositions en plan feront l'objet d'un palmarès à la mettez-vous dans la peau de paysagistes/urbanistes.

pourront être utilisés au sein de l'atelier gravure sur bois également présent lors de cette journée.

RENCONTRES

OUE SAVONS-NOUS DE L'ESTONIE ?

JEUDI 11 DÉCEMBRE / 18h30

auditorium, ensa nantes

// entrée libre

réservé aux professionnels

VOYAGE

Sartoux, Nice et Menton.

complémentaires Informations page 10 Cycle de Projections • débats 3 SIÈCLES 3 UTOPIES

JEUDI 25 SEPTEMBRE / 19h LE FAMILISTÈRE GUISE (GODIN)

Auditorium, ensa nantes **JEUDI 09 OCTOBRE** / 19h FIRMINY-VERT XXème siècle:

Auditorium, ensa nantes

FRÈRES AMIEUX - OPÉRATION IGLOO Auditorium, ensa nantes JEUDI 16 OCTOBRE / 19h XXIème siècle:

RENDEZ-VOUS COMPTE Conférences

LA CONCEPTION D'UNE EXPOSITION

D'ARCHITECTURE

JEUDI 20 NOVEMBRE / 18h30 Lieu Unique, Nantes // entrée libre L'ARCHITECTURE À LA CONQUÊTE DE L'ESPACE **JEUDI 27 NOVEMBRE** / 19h30 Auditorium, ensa nantes

JEUDI 04 DÉCEMBRE / 18h30 le lieu unique, Nantes DANSER L'ESPACE // entrée libre

JEUDI 11 DÉCEMBRE / 19h30 Actualités vues par... // entrée libre Lieu Unique

3 SIÈCLES 3 UTOPIES Cycle de Projections • débats

XIXème : LE FAMILISTÈRE DE GUISE (GODIN)

Jeudi 25 septembre / 19h Auditorium, ensa nantes.

Intervenants • Bruno AIRAUD, architecte-urbaniste, coordinateur général du programme Utopia au Familistère de Guise.

• Annick Charlot, chorégraphe, danseuse, cie Acte.

Considéré aujourd'hui comme l'ancêtre du logement social, le Familistère de Guise a été classé Monument historique en 1991. De la conception générale du Familistère aux détails d'aménagement des édifices, tout vise à procurer aux habitants hygiène et confort. Dans ce palais de brique, devenu musée et lieu d'habitation se mélangent locataires d'aujourd'hui, rêves d'hier et idées pour demain, projet rendu possible grâce au programme Utopia.

> Projection :

Le Familistère de Guise, une cité radieuse au XIXe siècle

durée : 27min.

Collection « Architectures », film de Catherine ADDA - 1999.

Le film retrace l'histoire de la construction du Familistère de Guise (1858-1883). Projet social aux multiples volets et à l'architecture remarquable, œuvre de Jean-Baptiste André Godin – patron d'industrie acquis aux idées sociales - inspirée du Phalanstère de Fourrier.

+Extrait du film :

LIEU d'ÊTRE, manifeste chorégraphique pour l'utopie d'habiter film documentaire réalisé par Charlène Favier et David Ravel pour le Familistère de Guise.

XXème siècle : Firminy-Vert

Jeudi 9 octobre / 19h

Auditorium, ensa nantes.

Intervenant • Benoît POUVREAU, historien de l'architecture

En 1954, Eugène Claudius-Petit, ministre du logement, maire de Firminy, lance une vaste opération de rénovation de sa ville minière. Ainsi naîtra, à côté de la ville noire au centre insalubre, un quartier au « confort moderne » nommé « Firminy-Vert », emblématique réalisation de ce qu'on appellera les « grands ensembles ». Ami de l'architecte, le maire invitera Le Corbusier à dessiner la seconde phase du nouveau quartier, où sera notamment implantée l'une de ses 5 « Cités Radieuses ».

> Projection :

Firminy, le maire et l'architecte

durée : 52 min.

Film documentaire écrit et réalisé par Xavier POUVREAU et Olivier COUSIN, en collaboration avec Benoît POUVREAU, historien de l'architecture.

Il propose de faire découvrir cette aventure unique, éclairant un projet et ses intentions, révélant une action politique, un mouvement architectural et une époque.

XXIÈME SIÈCLE: FRÈRES AMIEUX - OPÉRATION IGLOO

Jeudi 16 octobre / 19h

Auditorium, ensa nantes.

Intervenants • Anne-Véronique Blin, sociologue à Nantes Habitat - Loïc DAUBAS, l'Atelier Belenfant-Daubas architectes - Sophie GUILLON-VERNE, CCAS Ville de Nantes - Xavier LEBOT, Entreprise Macobois- Philippe CATEL, Association d'insertion ASBL - Mara FORTUNA, Association suivi social, AISL.

S'attacher au processus de construction autant qu'au processus de reconstruction des personnes habitant les logements, tel est l'enjeu de la démarche IGLOO initiée il y a plus de 15 ans et expérimentée à Nantes, rue des frères Amieux en 2014. Expérience unique où les futurs locataires, choisis en même temps que l'architecte, vont participer à la construction du logement après avoir suivi une formation, celle-ci leur permettant de remettre un pied dans le monde du travail et dans la société grâce au logement.

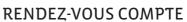
> Projection :

Construire et se reconstruire

durée : 26 min.

Documentaire de Vincent Douet 2013/2014.

Le film, tourné du tout début de l'aventure jusqu'à la livraison, explique la démarche et montre l'évolution du projet avec les habitants.





Thème général saison 2014-2015 : « l'architecture à la conquête de l'espace » : Quelles stratégies sont élaborées pour (re)conquérir les espaces publics, habités, démocratiques, créatifs...? Cette aspiration à se projeter dans une dimension spatiale, combinant conquêtes techniques et culturelles, donnera-t-elle naissance à de nouvelles utopies ? Cette série de conférences accompagne l'exposition « théâtres en utopie» programmée en septembre/octobre au Lieu Unique.

En partenariat avec l'ensa Nantes et le Lieu Unique

LA CONCEPTION D'UNE EXPOSITION D'ARCHITECTURE

- conférence -

jeu. 20 novembre, 18h30, lieu unique

// entrée libre

Intervenants • Yann Rocher, architecte, commissaire d'exposition

Xavier Dousson, architecte, scénographe

En se lançant dans la fabrication d'une exposition consacrée aux plus beaux théâtres utopiques dessinés par les architectes et artistes, Yann Rocher et Xavier Dousson souhaitaient redonner vie à ces projets par tous les moyens possibles : il fallait en effet traduire l'intimité de ces œuvres de papier, restituer leur folle inventivité, et suggérer une atmosphère théâtrale. C'est alors qu'ils ont eu l'idée de ne pas utiliser de textes écrits, mais de mettre en espace des images lumineuses, des maquettes rotatives et des voix de comédiens décrivant les projets. Ensemble, ils reviendront sur les différentes étapes de cette genèse, en soulignant quelques enjeux autour de la question : comment exposer l'architecture?

L'ARCHITECTURE À LA CONQUÊTE DE L'ESPACE

- conférence -

jeu. 27 novembre / 19h30 Auditorium, ensa nantes. // entrée libre

Intervenant • Didier Faustino

Artiste et architecte, Didier Faustino travaille sur la relation intime entre le corps et l'espace. Son approche est multiforme, de l'installation à l'expérimentation, de la création d'œuvres plastiques subversives à celle d'espaces propices à l'exacerbation des sens. Parmi ses œuvres emblématiques, la H Box d'Hermès (2006), pavillon vidéo itinérant destiné à être présenté dans de nombreux musées à travers le monde (Tate Modern à Londres, Centre Pompidou à Paris, Fondation Beyeler à Bâle...), Body in Transit (2000), espace minimal et critique de transport de clandestins, présenté à la Biennale de Venise et intégré aux collections du Centre Pompidou, Double Happiness (2009), double balançoire aérienne présentée à la biennale de Hong Kong / Shenzhen, ou encore Révolution(s) (2004), plafond chrysalide pour le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris présenté également au Couvent des Cordeliers. Didier Faustino a créé le Bureau des Mésarchitectures en 2002 et a reçu le prix Dejean de l'académie d'architecture pour l'ensemble de son œuvre en 2010. Il a été distingué à plusieurs reprises dans le cadre du Chernikhov Prize (Moscou), a participé à de nombreuses biennales (Venise, Taipei, Yokohama, Sao Paulo, Istanbul, Pékin...) et a créé Evento, le nouveau rendez-vous artistique urbain de Bordeaux, en 2009!

DANSER L'ESPACE

- conférence performée -

jeu. 4 décembre / 18h30

le lieu unique, Nantes // entrée libre

Intervenante • Emmanuelle Huyhn

Née en 1963, Emmanuelle Huynh a fait des études de philosophie et de danse. Après avoir été interprète auprès de Nathalie Collantes, Hervé Robbe, Odile Duboc, Catherine Contour, le Quatuor Knust, elle bénéficie en 1994 d'une bourse Villa Médicis hors-les-murs pour un projet au Viêt-nam

Elle poursuit son travail chorégraphique avec des projets allant à la rencontre de praticiens issus de champs disciplinaires des plus variés: l'astrophysicien Thierry Foglizzo expliquant sa recherche sur les trous noirs aux côtés de six danseurs pour Distribution en cours en 2000, les plasticiens Erik Dietman pour la performance Le modèle modèle, modèle; Frédéric Lormeau pour Vasque fontaine/partition Nord; Fabien Lerat pour Visite guidée/vos questions sont des actes; Nicolas Floc'h pour Bord, tentative pour corps, textes et tables en 2001; Numéro en 2002; La Feuille en 2005; Jocelyn Cottencin pour Cribles en 2009.



Gaëlle Delhumeau

Marseille sera en cette fin d'année 2014, le théâtre d'événements liés à l'architecture. Cela commence par le Conseil National de l'Ordre des Architectes qui organise la clôture de ses premières universités d'été, jeudi 16 octobre, au SILO, occasion d'enchaîner avec les 24h de l'architecture du vendredi 17 au samedi 18 octobre, à la Friche la belle de mai et de conclure avec un voyage Ardepa.





Le Conseil National de l'Ordre des Architectes lance les premières «Universités d'été de l'architecture». Conçues comme un lieu ouvert de dialogue et de réflexion entre professionnels, experts et citoyens, ces Universités doivent permettre aux architectes de s'inscrire dans une démarche collective et d'être force de propositions. Le 16 octobre 2014, un grand évènement de clôture, de synthèse et de débats sera organisé, au Silo, et réunira plusieurs centaines de professionnels (architectes, maîtres d'ouvrage, étudiants, enseignants, et élus). www.universites-architecture.org

Le lendemain, à midi, le Réseau des Maisons de l'architecture et les 35 associations qui le constituent lanceront la seconde édition des Vingt-quatre heures d'architecture. Devant le succès rencontré en 2012 à Strasbourg, le Réseau a décidé de reconduire l'événement tous les deux ans dans une ville différente. Au programme, 5 tables rondes, 24h de films, un palmarès d'architecture contemporaine, des ateliers et actions pédagogiques, des balades, des expositions et une nuit festive. www.24harchi.org

L'ardepa en profite pour coupler avec cet événement son voyage d'automne qui conduira les participants de Marseille à Nice en passant par Mouans-Sartoux, Saint-Paul-de-Vence, Menton, pour un périple entre art et architecture . Occasion de découvrir le Palais Bulle d'Antti Lovag , le Château La Coste avec le chai de Jean Nouvel et le café Art Center de Tadao Ando, la chapelle du Rosaire d'Henri Matisse, etc. www.lardepa.com

BIENNALE D'ARCHITECTURE DE VENISE 2014

Gaëlle Peneau

généraux.

La 14e exposition internationale d'architecture, qui se tient du 7 juin au 23 novembre 2014, revient sur l'enjeu des principes fondateurs de l'architecture. L'architecte et historien Jean-Louis Cohen, commissaire du pavillon Français, propose une lecture critique du cheminement de l'architecture française vers la modernité en réponse au thème « Fundamentals » donné par Rem Koolhaas, commissaire général de cette nouvelle édition.

« [...] le pavillon Français met l'accent sur plusieurs des contradictions qui ont marqué l'invention de l'architecture moderne et son déploiement en réponse aux attentes de la société. La modernité aura ainsi été d'abord une promesse, celle d'habitations rationnelles et abordables et de villes salubres, [...] celle aussi d'inventions exaltantes comme les structures légères de Jean Prouvé. Spécifique à la France, la conjugaison d'une intervention publique massive et d'une invention technique féconde a permis, dès les années 1930, la formulation de solutions expérimentales. Mais cette même configuration a conduit après 1950 à la production en série d'ensembles ségrégés et monotones, dont la crise a aggravé les défauts. L'architecture moderne a pu ainsi incarner la menace d'une existence dominée par les machines et leur production répétitive ».

Jean-Louis Cohen

L'exposition : dans chacune des quatre galeries du pavillon français, Jean-Louis Cohen interroge une situation ou un projet: la villa Arpel issue du film de Jacques Tati Mon Oncle et l'utopie de la maison moderne, les propositions de constructions métalliques légères de Jean Prouvé, le choix de la préfabrication lourde en béton, la production sérielle des logements comme la cité de La Muette à Drancy. Une scénographie d'objets en trois dimensions, maquettes ou éléments à l'échelle 1, accompagnée d'un discours textuel et iconique développé sur les murs, aborde ainsi quatre épisodes contradictoires particuliers renvoyant à quatre thèmes

Le film réalisé par Teri Wehn Damisch, propose un montage cinématographique projeté simultanément dans les quatre galeries.

Le livre, La modernité, promesse ou menace? France : 101 bâtiments 1914-2014, paru aux Éditions Dominique Carré, présente une analyse de 101 édifices représentatifs de l'architecture française du XXe siècle.



omesse lenace





→ CROAPL

La mission essentielle de l'ordre des architectes est de réglementer la profession.

L'engagement du nouveau conseil, renouvelé depuis un an, est par la mutualisation des énergies et des moyens, de sensibiliser et de mobiliser le plus grand nombre à la qualité architecturale et à ses acteurs.

S'appuyant sur l'application rigoureuse des missions régaliennes de service publique qui lui sont déléguées, il a créé des commissions de travail, de réflexion et d'échanges. Ces commissions ont pour but de proposer des actions et de mettre en application les engagements des candidats élus.

votre conseil de l'ordre

Le conseil que vous avez renouvelé en septembre 2013 est composé de

16 architectes élus. Il accomplit les missions régaliennes qui lui sont conférées, tenue du tableau, validation des propositions de l'exécutif après qu'elles soient débattues.

Le Bureau assure l'exécutif de l'institution. Il est composé :

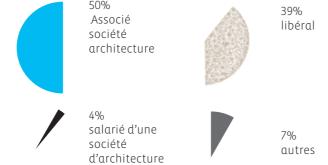
- Du Président : Philippe Martial
- Des Vice-Présidents : Annie Lebeaupin Saint-M'Leux, Philippe Barré et Rodrigue Goulard
- Du Trésorier : Yann Massonneau
- Du Secrétaire : Elodie Debierre
- Du Secrétaire-adjoint : Guillaume Blanchard

Celui-ci propose la politique générale de l'institution régionale et valide après présentation par les responsables des commissions les actions à mener. Au nom du conseil, il este en justice: usurpation du titre, marchés illégaux...

Il assure par le biais des Flash info la diffusion d'informations pratiques.

• Les autres membres du Conseil

Anthony Agaësse, Frédéric Audevard, Benjamin Avignon, Jérôme Berranger, Coralie Dasse, Benoit Devaux, Stéphane Guedon, Christophe Rigolage, Richard Sicard.



RÉPARTITION DES INSCRITS EN 2014

LES COMMISSIONS sont des espaces de réflexions, d'échanges et de propositions. Les conseillers s'y investissent afin de proposer des actions en relation avec la politique de l'institution.

> La Commission Défense de la Profession, veille à faire respecter les droits de l'architecte.

Dans le cadre des autorisations d'urbanisme, elle interpelle les Préfets, les Maires, les services instructeurs et les constructeurs de maisons individuelles ont été interpellés par le Conseil de l'Ordre sur l'application de la loi de 1977 et notamment sur l'obligation du recours à l'architecte.

L'abaissement du seuil, qui mobilise depuis deux ans la profession, a fait l'objet de courriers auprès des parlementaires afin qu'ils relayent cette question cruciale auprès du gouvernement.

> La Commission Défense de la Profession est également intervenue auprès des AMO sur le dumping des honoraires. Sur ce même thème, les architectes ont été alertés sur les risques de telles pratiques pour la profession.

Lors des élections municipales, le conseil de l'ordre a interrogé les candidats des principales villes de la région au sujet du rôle de l'architecte dans l'acte de bâtir.

> La Commission Accompagnement à l'Exercice, intervient en soutien des architectes. Depuis septembre, des permanences sont en place deux jeudis par mois, afin de répondre aux questionnements divers des architectes.

Proposer des outils est aussi l'objectif de cette Commission avec la mise en place des Jeudis de l'info au rythme d'une journée d'information sur différents sujets par trimestre. Ainsi, la journée du 20 février sur les marchés privés a connu un vif succès avec 60 participants et celle sur les marchés publics en juillet a intéressé une quarantaine d'architectes.

> La Commission Déontologie et Conciliation, répartie en deux collèges, a été saisie de 51 dossiers de litiges, toujours plus nombreux et plus complexes.

Elle s'oblige à être réactive et à rendre systématiquement des avis écrits à l'issue de chaque saisine afin de fournir aux parties des conclusions exploitables. > La Commission Formation. L'Ordre des architectes est garant de la compétence des architectes tout au long de leur exercice. Cette commission, en partenariat avec des organismes de formation, s'est donnée comme objectif de proposer une offre de formation de qualité, diversifiée, et accessible financièrement au plus grands nombre.

Elle intervient également au sein de l'Ecole Nationale d'architecture de Nantes dans le cadre de l'enseignement HMONP et en tant que juré.

Elle réfléchit sur l'évolution et la transformation nécessaire de l'HMONP.

> La Commission Prospective et Communication, au-delà de ce journal auquel elle a œuvré, est impliquée dans la mise en place du Printemps de l'Architecture.

LA COMMANDE PUBLIQUE

A compter du mois d'octobre 2014, le Conseil de l'Ordre aura pour mission la désignation d'architectes dans les jurys de maitrise d'œuvre, mission qu'il avait depuis 2006 déléguée à l'Observatoire Régional de la Commande Publique dont l'activité prendra fin prochainement.

Désormais, le Conseil de l'Ordre organise pour tous les architectes des formations pour devenir jurés et propose une remise à niveau pour les autres. La première formation a eu lieu au mois de juillet au sein de l'Ordre et s'est déroulée dans la convivialité, l'échange et le partage d'expériences.

Il met également en place les moyens pour assister les collectivités et AMO :

Pour les questions juridiques relatives à la passation des marchés Pour la désignation d'architectes jurés

Pour les questions spécifiques dans le cadre des marchés en procédure adaptée ou MAPA.

Tant qu'à la veille à l'égard des procédures de dévolution de la commande publique en Pays de la Loire, le Conseil de l'Ordre compte sur la vigilance de chacun et plus particulièrement sur celle des jurés.

INSCRIPTIONS / RADIATIONS

Depuis le 1er janvier 2014, 41 nouveaux architectes se sont inscrits dans les pays de la Loire, dont 21 exerçant en libéral, 13 en société et 7 autres. Les désinscriptions se montent à 34 architectes et 13 sociétés. Compte-tenu de l'évolution du tableau après chaque Conseil, vous pourrez consulter la liste des nouveaux inscrits et désinscrits sur le site du Conseil de l'Ordre.

COMMISSION SOLIDARITÉ ENTRAIDE (CSE)

Etant particulièrement attentif à la précarité dans lequel se trouve un nombre croissant de confrères, l'exécutif après avoir étudié la recevabilité des dossiers, les a défendus avec force à la commission nationale: sur 16 demandes, 15 dossiers ont fait l'objet d'exonérations partielles ou totales.

LES RENCONTRES INTER PROFESSIONNELLES

Rencontre et partage d'expertises sur des thèmes communs de la pratique au quotidien de nos métiers.

Notaires, Promoteurs, Géomètres, Syndics, Avocats...;

LA CRÉATION D'UNE INTER RÉGION ORDINALE GRAND OUEST :

Afin d'agir de manière plus efficiente et avec plus de rapidité et d'efficacité il a été décidé de créer une inter-région regroupant les régions : Bretagne, Centre, Poitou-Charentes, Haute Normandie, Pays de la Loire, Basse Normandie.

La première réunion a eu lieu à Nantes le 8 juillet dernier

Les thèmes développés :

- Constat sur la situation des architectes
- \bullet Moyens d'actions pour valoriser et défendre l'architecture et le métier d'architecte
- Moyens d'actions pour lutter contre de dumping,
- Outils à mutualiser
- Comment être entendu par les plus hautes instances
- Organisation de réseaux inter professionnel
- •Gestion des assurances

En conclusion le principe de l'inter région est engagé pour :

- Porter des idées communes au CNOA
- Repartir les missions d'intérêt commun
- Dépayser certaines actions juridiques

utile & disponible

QUELQUES MOTS SUR LA LOI *ALUR*

CROAPL

Le gouvernement a annoncé qu'il devrait prochainement amender cette loi. N'ayant aucune indication précise au jour de cette rédaction, il est possible qu'elle évolue sensiblement.

La loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové a été définitivement votée le 20 février 2014 au Parlement.

L'une des mesures phares est le transfert aux intercommunalités des compétences d'urbanisme des communes au travers des plans locaux intercommunaux. Le transfert est automatique dans un délai de trois ans, sauf opposition d'une minorité de blocage correspondant à 25% des communes représentant 20% de la population.

D'autres mesures ont été adoptées en vue d'engager « la transition écologique des territoires en encourageant la densification et en donnant un coup d'arrêt à l'artificialisation des sols» :

- Renforcement des schémas de cohérence territoriale (SCOT)
- Suppression du COS et des superficies minimales de terrains constructibles
- Suppression du POS qui devra être transformé en PLU avant fin 2015
- Reconnaissance des habitats participatifs
- Diminution du plafond de surface de parking

DOCUMENTS EXIGIBLES
DES CANDIDATS À
UN MARCHÉ PUBLIC

→ CROAPL

Le maître d'ouvrage ne peut pas demander de produire, au stade de la candidature à un marché public, une note présentant l'équipe dédiée au projet, car cela n'est pas prévu par l'arrêté du 28 août 2006 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être exigés. Au risque, sinon, de léser les candidats et de voir annuler toute la procédure de passation du contrat, comme ce fut le cas dans une affaire jugée récemment par le Conseil d'Etat

Dans un arrêt du 11 avril 2014, le Conseil d'Etat rappelle les dispositions relatives aux documents et renseignements exigibles des candidats. « Le pouvoir adjudicateur ne peut exiger des candidats que des renseignements ou documents permettant d'évaluer leur expérience, leurs capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager [...] » (art. 45 du Code des marchés publics – CMP).

En cas d'appel d'offres restreint, il doit procéder « à la sélection de ces candidats en appliquant des critères de sélection non discriminatoires et liés à l'objet du marché relatifs à leur capacités professionnelles, techniques et financières » (art. 52 du CMP). Sur la base d'une lecture combinée de ces deux dispositions, le Conseil d'Etat affirme que « lorsqu'il décide de limiter le nombre des candidats admis à présenter une offre, le pouvoir adjudicateur ne peut exiger des candidats, pour sélectionner ceux qui seront admis à présenter une offre, que les renseignements et documents prévus par l'arrêté du 28 août 2006, pris pour l'application des dispositions de l'article 45 ».

En l'espèce, le ministère avait demandé aux candidats « la production d'une note présentant la composition de l'équipe dédiée au projet ainsi que l'organisation mise en place pendant la phase de conception et pendant les phases de réalisation, de mise en service et de maintenance de l'ouvrage, avec la définition des rôles et responsabilités des membres de ces équipes et de leur méthodologie de travail ». Pour le Conseil d'Etat, ces informations et documents ne sont pas au nombre de ceux limitativement énumérés à l'arrêté du 28 août 2006. Ce manquement étant susceptible d'avoir lésé le groupement requérant, il annule la procédure de passation du marché dans son intégralité.

QUELQUES CONSEILS

- Dès la phase de programmation, l'architecte doit remplir sa mission de conseil : rappeler par écrit au client que la souscription d'une assurance dommage-ouvrage est obligatoire, qu'il faut prévoir une étude de sols
- Concernant les délais, l'architecte s'engage sur les délais qui sont de son ressort : ceux des études, pas ceux des travaux, pas ceux de la livraison de l'ouvrage, pas ceux de l'instruction du permis de construire. Il ne peut donc y avoir que des pénalités de retard, pour l'architecte, que sur les phases d'études.
- L'architecte ne doit pas s'engager non plus sur un prix ferme et définitif. Son contrat pourrait alors être requalifié en contrat de construction de maison individuelle avec des obligations spécifiques.
- Au stade des études préliminaires, l'architecte doit se renseigner, non seulement sur les règles d'urbanisme applicables à l'opération, mais également sur l'existence éventuelle d'un règlement de copropriété ou de lotissement, de servitudes... Il appartient au maître d'ouvrage de fournir ces informations à l'architecte, mais s'il ne le fait pas spontanément, l'architecte doit les solliciter.
- De même pour les études de sols, si le maître d'ouvrage refuse de commander une étude de sols, l'architecte doit en prendre acte par écrit et attirer l'attention de son client sur les risques ainsi pris.
- Le choix des entreprises doit être fait avec sérieux car la responsabilité de l'architecte peut être retenue en cas d'entreprise défaillante en cours de chantier.
- L'architecte doit vérifier leur existence juridique, leurs qualifications, leurs assurances, leur taille par rapport au chantier voire leur solidité financière (Cassation. Civ3 11 avril 2012).
- Au final, c'est le maître d'ouvrage qui choisit les entreprises avec lesquelles il va contracter. Si l'une de ces entreprises semble peu fiable, il faut en prévenir le client par écrit et l'informer des risques qu'il prend avec cette entreprise. Attention au choix du moins-disant : l'architecte doit informer son client des risques pris en recherchant toujours le prix le plus bas sur la qualité.
- L'architecte doit faire attention aux sous-traitants. Ceux-ci doivent être déclarés, par l'entreprise principale au maître d'ouvrage. Le paiement des sous-traitants, direct ou non, doit être convenu.
- Il faut impérativement faires des comptes-rendus de chantier et y noter tout ce qui pose problème et tout ce qui a été décidé avec les entreprises et le maître d'ouvrage. Ces comptes-rendus devront être diffusés à tous les intervenants. Ces comptes-rendus peuvent avoir une réelle importance, notamment dans le cadre d'une expertise.



→ CROAPL

Comme tout professionnel, l'architecte est tenu envers le maître d'ouvrage à une obligation générale de renseignement et de conseil durant l'exécution de sa mission. Cette obligation résulte de la loi, des usages et de l'équité. Elle est ainsi affirmée par plusieurs dispositions du décret du 20 mars 1980 portant Code des devoirs professionnels des architectes (article 12, 33 et 36).

Ce devoir de conseil est élargi par l'article L.111-1 du code de la consommation, selon lequel tout professionnel prestataire de service doit, avant la conclusion de son contrat, mettre le « consommateur en mesure de connaître les caractéristiques essentielles du service rendu ».

Outre des avis et des conseils, l'architecte doit fournir à son client les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des services qu'il lui rend. Il doit ainsi signaler tous les risques et inconvénients que présente le projet de construction.

S'agissant par exemple des études relatives aux sols, le fait qu'elles soient confiées à des tiers (bureaux d'études ou cabinets d'ingénieurs-conseils) ne dispense pas l'architecte de sa responsabilité de conseil.

Pour éviter que sa responsabilité ne soit engagée en cas d'incident, il doit donc mettre en garde le maître d'ouvrage, par écrit (en recommandé avec accusé de réception) contre l'état du sol ou du sous-sol, le conseiller de prendre toutes les mesures particulières nécessaires ou même éventuellement le dissuader de poursuivre son projet.

Ce devoir de conseil est largement étendu et notamment en ce qui concerne le respect des capacités financières du maître d'ouvrage. L'article 36 du Code des devoirs professionnels précise d'ailleurs que lorsque l'architecte a la conviction que les disponibilités dont dispose son client sont manifestement insuffisantes pour les travaux projetés, il doit l'en informer. Il est donc indispensable que l'architecte formalise par écrit les estimations du coût des travaux ; à défaut, il sera dans l'incapacité de démontrer qu'il a rempli son obligation de conseil et de renseignement.

L'architecte a également un devoir d'information juridique. Il doit s'assurer que le projet envisagé respecte la réglementation et les contraintes administratives. L'architecte voit par exemple sa responsabilité engagée pour un dossier de permis de construire ne respectant pas les exigences de sécurité incendie. Il doit également vérifier les limites du terrain en examinant le plan d'occupation des sols ainsi que les titres de propriété et le cahier des charges d'un lotissement.

En cas de litige avec son client, le plus difficile pour l'architecte est de prouver qu'il a correctement informé son client. L'information écrite et la validation de chaque phase de la mission de l'architecte constituent des formalités indispensables pour se constituer des preuves et être exonéré de sa responsabilité.

MARCHÉS PUBLICS:
LA RÉMUNÉRATION
DU MAÎTRE D'OEUVRE
PEUT ÉVOLUER MÊME
SANS AVENANT

→ CROAPL

Le Conseil d'État, dans deux arrêts du 10 février 2014, renforce les possibilités pour le maître d'œuvre de voir ses honoraires réévalués à la hausse dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

Rappelons que la rémunération des marchés publics de maîtrise d'œuvre obéit à un régime bien particulier, dont les grandes lignes sont déterminées par le décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993. Selon son article 29, cette rémunération est fixée, notamment, en fonction du coût prévisionnel des travaux. Celui-ci sera basé : - soit sur l'estimation prévisionnelle provisoire des travaux établie

par le maître d'œuvre;

- soit sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux établie lors des études d'avant-projet définitif ce qui sera le cas dans les opérations de construction neuve d'un bâtiment ;
- soit, dans le cas où le coût prévisionnel des travaux n'est pas encore connu au moment de la passation du marché, sur la partie affectée aux travaux de l'enveloppe financière prévisionnelle fixée par le maître de l'ouvrage.

Le marché de maîtrise d'œuvre est donc le plus souvent conclu à prix provisoires et le forfait définitif de rémunération ne sera connu qu'après réalisation des études. Un avenant viendra acter le coût prévisionnel de travaux à ce stade, de même que la modification du forfait de rémunération en découlant. Sur ce point, le Conseil d'Etat vient toutefois de confirmer que même en l'absence d'avenant, l'acceptation implicite de l'estimation du maître d'œuvre doit conduire à la réévaluation de ses honoraires sur les bases contractuelles arrêtées (CE, 10 février 2014, « Communauté d'agglomération de Tours », n° 367821 (1)).

Au cas d'espèce, il a été jugé que même en l'absence d'avenant, le maître d'ouvrage avait, avant le lancement de la consultation des entreprises, entériné le coût prévisionnel de l'avant-projet définitif des travaux évalué par le maître d'œuvre et qui a servi de base à cette consultation, et cela devant être considéré comme suffisant.

L'absence d'avenant, voire de toute décision contractuelle par laquelle le maître d'ouvrage donnerait son accord sur un nouveau montant de rémunération du maître d'œuvre, ne saurait empêcher ce dernier de prétendre à une augmentation de sa rémunération contractuelle à raison des prestations supplémentaires de maîtrise d'œuvre réalisées en conséquence d'une modification du programme de travaux (CE,10 février 2014, « Société Arc Ame », n° 365828). Cette décision est sans conteste protectrice du maître d'œuvre même s'il est assez logique que ce dernier puisse prétendre au paiement des prestations réalisées.

PENSEZ À INSÉRER UNE CLAUSE LIMITATIVE DE RES-PONSABILITÉ IN SOLIDUM DANS VOS CONTRATS

→ CROAPL

L'obligation « in solidum » est une création jurisprudentielle qui vise à introduire une garantie d'indemnisation du maître d'ouvrage par les différents intervenants, y compris en l'absence de tout lien contractuel entre eux. Elle a pour objet de contrer le risque d'insolvabilité des différents intervenants, architectes, maîtres d'oeuvre, entreprises, sous traitants.

Ainsi la condamnation in solidum d'un architecte, dont la responsabilité est engagée, même très faiblement, sera souvent pronon-

cée par le juge pour mettre à sa charge le poids de l'insolvabilité des entrepreneurs.

L'obligation in solidum vise à obtenir de tous les responsables d'un dommage, l'indemnisation du maître d'ouvrage, indépendamment de leurs liens contractuels et de leur niveau de responsabilité.

Ainsi chacun des responsables d'un même dommage doit être condamné à le réparer en totalité:

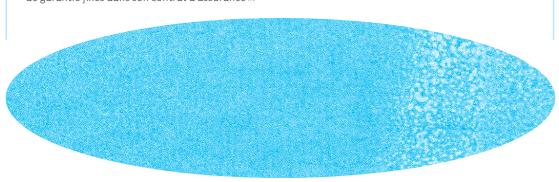
- sans qu'il y ait lieu de tenir compte du partage des responsabilités, auquel les juges du fond ont procédé entre les divers responsables, ce partage n'affectant que les rapports réciproques de ces derniers et non l'étendue de leurs obligations envers la partie lésée (Cass. civ. 2ème, 12 janvier 1984).

Il est donc très important pour que les architectes ne soient pas condamnés à prendre en charge la part des autres constructeurs dans le cadre de condamnations in solidum, qu'une clause excluant

les conséquences de la responsabilité solidaire ou in solidum soit intégrée à leur contrat.

Libellé de clause limitative à ajouter à vos contrats :

« L'architecte assume sa responsabilité professionnelle, telle qu'elle est définie notamment par les articles 1792, 1792-2, 1792-3 et 1792-4-1 du code civil, dans les limites de la mission qui lui est confiée. Pour toutes les autres responsabilités professionnelles, il ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, ni solidairement ni in solidum, à raison des dommages imputables aux autres intervenants participant à l'opération. L'architecte supporte les conséquences financières de sa responsabilité dans la limite des plafonds de garantie fixés dans son contrat d'assurance ».





QUELQUE PART AU JAPON

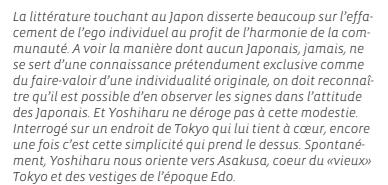
→ Xavier Seguin

Xavier Seguin est titulaire du diplôme d'architecte depuis juin 2014. C'est au sein de l'atelier de projets « HQE light » questionnant la construction sans foncier sur 9 sites iconiques de l'île de Nantes et dirigé par les enseignants Pascal Joanne, Michel Velly et Claude Puaud, son directeur d'études, qu'il développe son projet de fin d'études. Ayant obtenu les félicitations du jury pour sa très grande cohérence conceptuelle, spatiale et constructive, issu de la double culture Architecte / Ingénieur, Xavier s'est donné le temps de parcourir le monde (Japon, Italie, Pays-Bas...). Sa première étape le conduit auprès de son frère Grégoire, à Tokyo. Claude Puaud lui propose alors une visite amicale et initiatrice avec l'architecte de l'atelier Bow-Wow*, Yoshiharu Tsukamoto, au sein de l'intimité de son étonnante maison-atelier.

* En 1992, Yoshiharu Tsukamoto et Momoyo Kajima créent à Tokyo l'atelier d'architecture BOW-WOW. Ils développent une approche conceptuelle théorique très innovante, ancrée dans les enjeux de la ville contemporaine. Ils réalisent de nombreuses constructions d'échelles modestes qui font référence dans le monde entier. Leurs réalisations et recherches sont publiées dans la presse internationale. En 2010, ils représentent le Japon au pavillon de la 12ème biennale d'architecture de Venise. En septembre 2013, la Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire réalise la première exposition française sur leurs travaux dans le cadre des échanges culturels Nantes-Japon. Elle accueille Yoshiharu Tsukamoto pour une conférence au sein de l'ensa Nantes et un parcours-workshop dans le quartier des Olivettes à Nantes accompagné d'une trentaine d'architectes.



Rencontrer Yoshiharu Tsukamoto dans son atelier Bow-Wow amorçait mon expérience japonaise. Une entrevue dont la réflexion a plané pendant deux semaines sur mes tribulations tokyoïtes. En pénétrant dans ce que l'on m'avait présenté comme son agence, une fois les chaussures déposées à l'entrée, comme invités par nos hôtes, Yoshiharu se présente à nous avec une grande simplicité : poignée de main chaleureuse et attitude détendue. On ne sait pas réellement si l'on entre dans son lieu de travail ou dans son lieu de résidence. Comment caractériser l'espace? Un volume structuré où Yoshiharu et Momoya laissent les rythmes des journées cloisonner les usages et réguler la porosité entre espace de vie et de travail. Inez, une amie néerlandaise et étudiante à l'université de Tokyo au sein du studio de Yoshiharu, m'indiquait à juste titre que ce dernier évitait au maximum les charrettes en week-end puisqu'elles anéantissent ses moments de vie privée.



A l'image de tous les hôtes que nous fréquenterons, ces derniers nous adresserons naturellement vers des lieux dont la réputation n'est plus à démontrer, des lieux testés et éprouvés; non pas les recoins cachés et exclusifs, réservés aux happy few, mais les endroits qui ne peuvent décemment pas décevoir. A Tokyo, une file d'attente est toujours presque autant une raison de s'enthousiasmer ou de s'arrêter qu'un motif de plainte ou de fuite.

Asakusa fait sans nul doute partie des lieux les plus touristiques de Tokyo. Yoshiharu nous le conseille néanmoins avec la même assurance que ces lieux extraordinaires qu'il recensait dans ses ouvrages « Made in Tokyo » et « Pet architecture », ces cachettes urbaines qui s'inséraient un peu par mégarde dans la cohue de la mégapole. Parlant d'Asakusa, il évoque notamment l'esprit de convivialité qui y règne, le « shitamachi », l'esprit de la ville basse. Le mot désigne cette atmosphère chaleureuse, traduction comportementale d'une disposition spatiale des bâtiments, qui crée cette topographie à première vue sommaire mais en réalité bigarrée, formée de rues et d'arrière-rues se répondant jusqu'à former ces blocs cohérents de maisons basses et serrées, organisés autour du temple shintoïste. Cette atmosphère, on la perçoit notamment lorsque les Tokyoïtes s'assoient le soir sur les tables basses des terrasses des nombreux restaurants qui bordent les allées, afin de discuter entre eux. Il oppose cette convivialité au côté plus guindé et col blanc de l'esprit « yamanote », la ville haute dans laquelle se déroule aujourd'hui la grande partie de l'activité tokyoïte.

Yoshiharu aime marcher depuis Shinjuku vers Shibuya en parcourant le Mishawata park qu'il a réalisé en 2011. Logés entre les voies du métro et un axe routier majeur, recouvrant un vaste parking, ce parc assure la jonction entre deux des principaux carrefours de Tokyo, le crossings d'Harajuku et celui de Shibuya, égrenant dans son parcours de nombreuses installations sportives très prisées des Tokyoïtes. Le Mishawata park est iconique de la dextérité avec laquelle les Tokyoïtes et particulièrement l'atelier Bow-Wow, investissent ces lieux à la marge, en superposition, en inclusion, en complément, les junkspaces de Rem Koolhaas.

Spontanément, Yoshiharu a laissé la conversation dériver vers l'évocation de son expérience française, qui l'a, entre autres, amené à visiter Nantes, lorsqu'il était l'hôte de la maison de l'architecture en septembre 2013, le temps d'une conférence donnée dans l'auditorium de l'ENSA de Nantes. Questionner un Japonais sur son expérience à l'étranger est un sujet délicat, tant leur respect pour leur hôte les rend très prudents et respectueux dans leurs réponses. Son passé



d'étudiant à l'université de Paris-Belleville pousse sans doute Yoshiharu à se livrer plus facilement à un exercice critique. A la lumière de son expérience des logements de la rue Rebière à Paris construits en 2012, Yoshiharu regrette un manque de contrôle de l'architecte et un déséquilibre des responsabilités au sein de la maîtrise d'œuvre ainsi que l'utilisation de procédés trop souvent systématiques. Il préfère travailler avec un système des « craftsmens » à la japonaise, un exercice plus concerté, dans lequel la culture de la construction s'appuie sur une palette plus large de savoir-faire.

Ce dernier a ainsi accueilli avec enthousiasme la courte présentation que je lui fis de notre travail de fin d'études au sein de l'atelier de projet HQE light. Lui-même enseignant et spécialiste de cette question, Yoshiharu questionne immédiatement la pertinence de l'exercice, puis cherche à identifier des éléments caractéristiques de sa perception du light : porosité intérieure-extérieure, intégration des éléments naturels, caractère éphémère des constructions, développement de savoir-faire existants ou à inventer.

Ce dialogue s'est rapidement élargi sur les différentes formes urbaines que nous avions pu rencontrer. Ici, à Tokyo, les espaces, par leurs superpositions, leurs dimensions, leurs agencements et leurs enchaînements, sont difficilement appropriables pour les non-initiés. Le choc culturel n'existe pas : les relations interpersonnelles et le système de signes si typiquement japonais qui leur est rattaché s'appréhendent non pas comme un nouveau type d'expérience sensorielle, mais comme des savoirs à analyser, à comprendre et à mémoriser. L'expérience de l'espace tokyoïte, au contraire, déboussole des certitudes bien plus évidentes de la perception. Heureusement, Yoshiharu a accepté de partager sa grande expérience de Tokyo, et nous a donné quelques clés de compréhension du tissu urbain tokyoïte. Brièvement, nous avons évoqué une architecture urbaine de plus en plus fréquente dans les différents quartiers de Tokyo : le long des axes structurants, des immeubles d'une dizaine de mètres ceinturent les noyaux d'habitation compacts et traditionnels. Ces immeubles modernes protègent les zones de résidence, non seulement de l'agitation urbaine des centres névralgiques autour desquelles rayonnent les zones de croissance et des axes qui les relient, mais aussi contre les incendies.

Yostsuya, où se situe l'atelier Bow-Wow, fait partie de ces quartiers d'habitation et se loge entre Shinjuku et Akasaka. Le quartier s'organise derrière l'axe principal de Yasukuni-Dori ; au-delà s'alternent avec un flegme tout tokyoïte les habitats traditionnels, les temples shintoïstes et, dans les espaces interstitiels, des structures modernes comme l'atelier de Yoshiharu. Dans les registres administratifs, la perception de la diversité des constructions s'efface presque autant que dans notre perception. Seul en témoigne, en l'absence de noms de rue, une numérotation des maisons par date de construction au sein des blocs d'habitation. L'anecdote retiendra que, devant notre impuissance face à la logique de numérotation des maisons et nos piètres performances en langue japonaise, notre entretien avec Yoshiharu n'aurait sans doute jamais eu lieu sans l'aide d'un dessin schématique, griffonné à la hâte par un facteur local bien renseigné.







LES TITRES AUXQUELS VOUS AVEZ ÉCHAPPÉ...

→ Gérard Savoye

Choisir le titre d'un journal est un exercice délicat, un peu comme le choix d'un prénom.

Un ami norvégien m'a expliqué que, dans son pays, on attend trois mois après la naissance d'un enfant pour lui attribuer un nom convenant à son caractère. Sage principe que nous ne pouvions pas appliquer. Il fallait un titre tout de suite pour identifier la publication et éviter qu'elle ne finisse à la poubelle avec les pubs.

Pour un bébé, les deux parents doivent se mettre d'accord. Dans notre cas, c'est un ménage à trois, ce qui n'a simplifié ni la conception, ni la dénomination. Il ne fallait froisser personne! Nous avons eu des propositions audacieuses, du genre « Usine à gaz », « La ramure de l'architecte », « Cap ou pas cap » ... mais aussi des appellations plus conventionnelles : « L'architecte », « Voici l'Architecture »...

Quand nous avons décidé de mettre de l'ordre dans tout cela, nous avons réalisé qu'il serait difficile de départager le poétique « La Plume et l'architecte » de l'agreste « Les trois feuilles » Pourquoi éliminer le lapidaire « 3D » pour retenir « AMC » ? Pas question de trancher entre « 170 m2 à débattre » et « 11 m2 en main »

Du côté des graphistes qui travaillent avec nous, tout le vocabulaire architectural y est passé avec « Contrevent », « Lambourne », « Soffite »...

Nous commencions à être submergés par ce déferlement de noms plus pertinents les uns que les autres. Tirer au sort aurait été la solution, nous avons préféré demander à chaque structure de sélectionner quelques titres et nous avons vu se dégager l'horizon avec « Archipel », « 12m2 » et « Plateforme ».

Une fois écartée la nécessité de faire appel à des experts extérieurs, un vote démocratique a suffi pour trouver une solution œcuménique. Il fallait sortir de l'impasse.

Ce fut donc « Plateforme » ou « Platforms », plus branché, à moins que l'on préfère « Plates Formes »...

Comme dit la chanson, entre le nom et la chose, c'est la chose qui est plus importante que le nom!



Q Y N P Q V E T I F F O S D C A P A M W J O L I Y M A C B L I N T E A U L T R C K X E L E M R O F E T A L P B P J G O O E Q P F T R O I S P L U M E S D I C F M H S I X P Y A R C H I T E C T E C T M C K K M E L E M R O F E T A L P B P J G O O E Q P F T R O I S P L U M E S D I C F M M H S I X P Y A R C H I T E C T E C T E C V M B S I X P Y A R C H I T E C T E C T E C M M S I X P Y A Q I B L A R C H I T E C T E C T E C M I K P Y A Q I B L A R C H I T E C T E C T E C M I K P Y A Q I B L A R C H I T E C T E C T E C M I A A Q R I K P Y A Q I B L A R C H I T E C T E C T E C M I A A Q R I K P Y A Q I B L A R C H I T E C T E C T E C M I A A Q R I K P Y A Q I B L A R C H I T E C T E C T E C A A V R I K P Y A Q I B L A R C H I T E C T E C T E C A A V R I K P Y A Q I E S F E U I L L E S F U H I A A Q R I K S T E U I L L E S F U H I A A Q R I K S T E U I L L E S F U H I A A Q R I K S T E U I L L E S F U H I A A Q R I K S T E U I L L E S F U H I A A Q R I K S T E U I L L E S F U H I A A Q R I K S T E U I L L E S F U H I A A Q R I K S T E U I L L E S F U H I A A Q R I K S T E U I L L E S F U H I A A Q R I K S T E U I L L E S F U H I A A Q R I K S T E U I L L E S F U H I A A Q R I K S T E E C T E C L U C I T K Z U R H H G S L L P E I U W E B L L A N F R I C T I O N S L I Q C S E B L L A R C H I B T L F J E L U F W F L D Q Z Q C C K A R C H A P E B A N C H E Z E

SOFFITE CONTREVENT LAMBOURDE ARCHIPEL PLATEFORME VOICI USINEAGAZ RAMURE ARCHITECTE TROISFEUILLES PLATFORMS TROISPLUMES FORM LOIREARCHI AAR LARCHITECTE

ARCHIPRESSE

CAM

APPROCHE
JAP
ACTUARCHI
ARCHIPART
ARCHIMETRIE
FILIGRAME
FRICTIONS
ECHELLE
BANCHE
CHAPE
COMBLE
LINTEAU
VESTIBULE